



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00202

Numéro SIREN : 344 197 322

Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2014 sous le numéro de dépôt 4486

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT**" F.C.A. "**

Société Anonyme au capital de 160.000 €

Siège social : 19, rue Alphonse 1er

06200 NICER.C.S. NICE 344 197 322
-----**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 MARS 2014**

L'An Deux Mille Quatorze,
Le vingt-huit mars,
à quinze heures trente.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A.", Société Anonyme au capital de 160.000 €, se sont réunis en Conseil au siège social à NICE (06200) 19, rue Alphonse 1er,

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCES :

- **Monsieur Yves MAURER**
Président Directeur Général
- **Monsieur Jean-Claude MOREL**
Administrateur
- **Monsieur Cyrille VERRIERE**
Administrateur et Directeur Général Délégué

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.



La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves MAURER, Président Directeur Général. Celui-ci rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Renouvellement du mandat du Président Directeur Général,**
- **Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué.**

A la suite du renouvellement des administrateurs par l'Assemblée Générale tenue ce jour, le Conseil d'Administration décide de renouveler :

- Le mandat de Monsieur Yves MAURER, en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Le mandat de Monsieur Cyrille VERRIERE, en qualité de Directeur Général Délégué,

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et tenue avant le 31 mars 2020.

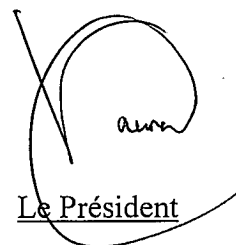
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un Administrateur.



Un Administrateur



Le Président